

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°199

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : BIDAL Damien ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Soizig NEDELEC

Madame Magali CHERET

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Secrétaire de séance : Silvère ROZENBERG

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction Vie Associative et Relations Internationales/Service Vie Associative

OBJET : Remboursement de frais dans le cadre d'un protocole d'accord entre la commune d'Aubervilliers et l'association AMAP ROBIN DES POIS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la commune aide au développement et à la diversité des actions de la vie associative sur son territoire et qu'elle permet d'aider à titre exceptionnel ;

Considérant que ce protocole d'accord vise à procéder au remboursement des frais de réparations réglées par l'association AMAP ROBIN des POIS ;

Considérant que l'association AMAP ROBIN DES POIS occupe un local mis à sa disposition gratuitement par la Commune au 42 rue Danielle Casanova ;

Considérant que ce local a été vandalisé à plusieurs reprises et que l'association a fait appel à une entreprise de serrurerie pour un coût global de cinq cent soixante dix sept euros et vingt centimes (577, 20 euros) ;

Considérant qu'à titre exceptionnel, la commune s'engage à prendre en charge les coûts engendrés par le remplacement de la serrure et la reproduction des nouvelles clés ;

Adoption à l'unanimité par 41 pour

DELIBERE :

AUTORISE la signature du protocole d'accord entre la commune et l'association AMAP ROBIN DES POIS pour le remboursement des coûts engendrés par le remplacement de la serrure et la reproduction des nouvelles clés.

DIT que la commune s'engage à verser dans le cadre de ce protocole la somme de 577,20 euros.

DIT que la dépense est inscrite au 306/67/678/025.

Reçu en préfecture le : 20/10/17

Publié le : 20/10/17

Certifie exécutoire : 20/10/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

